



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 102650

Texte de la question

Mme Edith Gueugneau attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conséquences liées à la baisse du *numerus clausus* pour les dentistes sur la Bourgogne. En effet, celui-ci passe de 30 à 27 places en 2017. Ainsi donc, les jeunes étudiants bourguignons sont pénalisés puisque contrairement à ce qu'ils souhaiteraient, ils ne peuvent faire leurs études en Bourgogne. Face à cette situation, beaucoup décident de quitter la France, pour aller notamment étudier en Belgique, par exemple. Cela apparaît contradictoire avec la réalité de la démographie médicale à laquelle est confrontée la France, ses zones rurales surtout comme le territoire du charolais-brionnais sur le département de la Saône-et-Loire. De fait, force est de constater qu'un départ pour des études à l'étranger éloigne d'autant plus les jeunes et les possibilités qu'ils pourraient avoir de venir s'installer sur les territoires déficitaires. Compte tenu de ce constat, qu'elle formule régulièrement depuis plusieurs années, elle souhaite connaître le sentiment du Gouvernement sur cette problématique de diminution contradictoire du *numerus clausus*. Dans le même temps, elle souhaite savoir quelles pourraient être les mesures envisagées dans le but de corriger les effets néfastes de cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Edith Gueugneau](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102650

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1156

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)